

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION
NIF : 41102 00003 50028

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU CONTRAT

La Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion université M'Hamed BOUGARA Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la **CONSULTATION N°: 01/ FSECSG/UMBB /2026 Acquisition de mobilier de bureau** Lancée en date du **29/06/2026** que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Désignation du projet	Soumissionnaire retenu (le soumissionnaire ayant présenté l'offre techniquement pré qualifiée)	Montant en DA TTC	Délai de livraison	Offre retenue
Consultation N° : 01/FSECSG/UMBB/2026 Portant : Acquisition mobilier de bureau Au Profit de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, Université de Boumerdes.	REZOUALI LYASSINE NIF : 18010170040515800000	1 949 220,00	02 jours	Offre retenue du soumissionnaire le moins disant

Conformément a l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard dans trois (03) jours à compter de la date de la notification d'attribution provisoire du contrat , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation , peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans dix (10) jours à compter de la date de la notification des résultats provisoire de la consultation. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ordonnateur

عبد الحليم الكوم الإقتصادية
التجارية وعمل بالنيابة
الأستاذ : دربان أحمد